

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT SCOLAIRE  
CHAROST – SAINT FLORENT SUR CHER**

**Comité Intercommunal du 25 Août 2025 – Compte-rendu / Procès-Verbal**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq août à 18h30, le Comité Intercommunal du SITS de Chârost – St Florent, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni en ses locaux, Place de la République à St Florent sur Cher, sous la présidence de Madame C. LOZACH-SIRET.

La séance débute à 18h30.

Mme ROBERT est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 19 Août 2025

Membres en exercice : 13

Membres Présents : 09

Etaient présent(s) :

Mme BERTON (Titulaire) de Charost – M. GONTHIER (Titulaire) de Civray – Mme FOSSE (Titulaire) de Lapan – Mme TRAMUNT (Titulaire) de Plou – Mme ROTH (Titulaire) de Poiseieux – Mme THURNEYSSSEN (Suppléante) de Primelles – M. DELILLE (Titulaire) de St Caprais – Mme ROBERT (Titulaire) de St Florent/Cher – Mme LOZACH-SIRET (Titulaire) de Villeneuve/Cher.

Etaient excusé(s) :

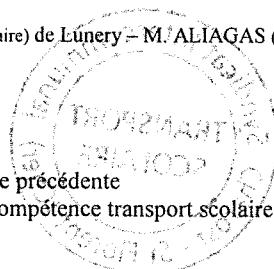
M. BONNET (Titulaire) de Primelles – M. PHILIPPEAU (Titulaire) de Saugy.

Etaient absent(s) :

Mme CAULIER (Titulaire) de Corquoy – Mme PAVIOT (Titulaire) de Lunery – M. ALIAGAS (Titulaire) de St Ambroix.

Ont donné « Pouvoir » :

/



**Ordre du Jour :**

- 1 - Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente
- 2 – Convention de délégation partielle de la compétence transport scolaire avec la Région Centre Val de Loire
- 3 - Questions diverses

**Résumé des différents points de la réunion :**

**1 – Approbation du Compte-rendu de la séance précédente (25/03/2025) :**

Le procès-verbal, envoyé aux délégués par mail, ne fait l'objet d'aucune remarque et d'aucune demande de modification. Il est donc approuvé à l'unanimité des membres présents.

**2 - Présentation et approbation du Compte Financier Unique 2024 :**

La Présidente expose,

En sa qualité d'Autorité Organisatrice des transports scolaires, la Région Centre Val de Loire délègue partiellement à notre syndicat l'organisation du transport scolaire sur notre territoire. Cette convention bipartite arrive à échéance le 31 août 2025.

Une nouvelle convention qui prendra effet au 1<sup>er</sup> septembre 2025 nous est parvenu par les services de la Région. Elle a été validée par les élus régionaux lors de la commission permanente régionale du 4 juillet 2025.

Il convient donc d'autoriser Mme la Présidente à signer cette convention afin d'assurer la continuité de service.

Après en avoir délibéré,

**LE COMITE INTERCOMMUNAL**

- autorise sa Présidente à signer ladite convention et tous les actes afférents.

<b>Au vote :</b>	<b>Pour :</b>	<b>09</b>	<b>Contre :</b>	<b>00</b>	<b>Abstentions :</b>	<b>00</b>
------------------	---------------	-----------	-----------------	-----------	----------------------	-----------

Délibération N° 001/08/2025

.../...

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT SCOLAIRE  
CHAROST – SAINT FLORENT SUR CHER**

.../...

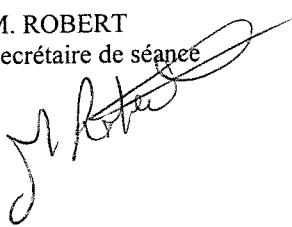
**3 - Questions diverses :**

Pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente clôture la séance à 18h50.

Fait à Saint Florent/Cher, le 26 Août 2025.

M. ROBERT  
Secrétaire de séance



C. LOZACH-SIRET  
Présidente du SITS

